

ASJSM  
Association de Défense  
des Habitants des Quartiers Saint-Jean et Saint-Mathieu

# Procès-verbal de l’assemblée générale ordinaire du 30 avril 2019

A la demande des adhérents présents lors de la constitution de l’ASJSM, les statuts de celle-ci prévoient la tenue de deux Assemblées Générales Ordinaires par an : une au début de la saison des mariages et des fêtes, centrée sur les problèmes de nuisances sonores, et une seconde au mois de septembre pour rendre compte de l’activité et de la situation des comptes de l’année écoulée.

Les adhérents à jour de leur cotisation ont été convoqués le 9 avril à l’AGO du 30 avril 2019 par messagerie pour ceux disposant d’une adresse mail ou par courrier pour les autres.

Une distribution de flyers dans les boîtes aux lettres des habitants des quartiers Saint-Jean et Saint-Mathieu a également été assurée par les membres du conseil d’administration pour convier à cette AGO les habitants de nos quartiers qui pouvaient souhaiter rejoindre l’association.

Enfin, une invitation à participer à l’AGO avait été adressée à Monsieur le Maire, Jérôme Viaud, et à notre Adjoint de quartier, Monsieur Pascal Pellegrino, qui ont répondu favorablement et ont participé à la seconde partie de l’assemblée accompagnés de :

* Monsieur Francis Perrin, Directeur de Cabinet du Maire
* Monsieur Pierre-Olivier Derra, Responsable du Service des ERP
* Madame Alexandra Hériteau, Responsable urbanisme à la Communauté Pays de Grasse

## Objet de la réunion

La réunion a eu pour objet de présenter les premières actions menées au cours des huit mois écoulés depuis la création et des premiers résultats enregistrés.

Elle a permis également d’évoquer longuement avec les responsables de la ville la question des nuisances sonores et des actions qui pouvaient être envisagées pour tenter d’y remédier. Les participants ont également eu la possibilité d’interpeller Monsieur le Maire sur quelques autres sujets d’insatisfaction ou de préoccupation.

L’AGO est ouverte par le Président Patrick Delasalle à 18h30.

## Première partie : point sur les actions en cours

S’appuyant sur une présentation Powerpoint (cf document en annexe), Patrick Delasalle évoque les sujets d’actualité.

### Fonctionnement de l’ASJSM et effectif

Le président rappelle la façon dont a été constituée l’association, les missions qu’elle s’est donnée et en présente les modalités de fonctionnement, avec l’élection d’un bureau et des réunions régulières du CA.

L’effectif au 30 avril est de 54 membres actifs, ce qui est très encourageant pour une association qui vient de démarrer. La répartition des membres par rue montre qu’il faut encore gagner des adhérents dans la partie Saint-Jean.

La communication est essentielle entre les membres de l’ASJSM et pour cette raison, les informations sont régulièrement communiquées :

* Par mail ;
* Via le groupe privé Facebook « ASJSM Grasse » qui a été créé et que tous les adhérents ayant un compte FB sont appelés à rejoindre ;
* Via un site web (<http://www.asjsm.fr>) dédié à l’association qui vient d’être créé et auquel les adhérents peuvent s’abonner pour en recevoir la newsletter. Ce site permet aussi de donner de la visibilité à l’association et d’en présenter les actions auprès du public.

Il est important que tous les membres utilisent ces moyens de communication pour faire connaître les problèmes qu’ils rencontrent ou les suggestions qu’ils souhaitent soumettre.

### Nuisances sonores

Patrick Delasalle explique les démarches faites auprès du maire pour exposer les problèmes de nuisances sonores dont pâtissent les habitants de Saint-Jean et de Saint-Mathieu du fait de la création d’établissements privés organisant dans leurs propriétés, à des fins purement commerciales, des fêtes et mariages pour des clients.

Deux réunions ont été tenues en mairie les 30 octobre 2018 et 29 janvier 2017 sur ce sujet. Au cours de la seconde réunion nous avons reçu l’assurance que la propriétaire de la Bastide Saint-Mathieu s’était engagée à ne plus organiser d’évènements festifs. Par contre le cas du Mas d’Angèle reste entier.

### Etat des routes

Une barrière de sécurité a été posée au mois de mars dans le virage du chemin de Blumenthal face à la propriété du 24 chemin de Blumenthal dans un endroit qui était particulièrement dangereux.

La partie haute du chemin de Blumenthal (entre les carrefours de Peyloubet et Malbosc), particulièrement dégradée, devrait être refaite dans les prochains mois (dans la seconde partie de la réunion, nous apprenons que les travaux ne seront pas réalisés en 2019).

### Contrôle de vitesse

Un contrôle de vitesse a été mis en place à notre demande par la Police Municipale sur le chemin de Blumenthal au mois de décembre 2018. 22.450 passages de véhicules ont été enregistrés en 14 jours avec des vitesses ne dépassant pas les 50km/h. Pour autant les véhicules roulent trop vite pour ce type de « chemin » ; cela montre qu’il faut limiter la vitesse à 30km/h comme sur le chemin de Saint-Jean pour nous permettre d’entrer et de sortir des propriétés en toute sécurité. Mais aussi pour la sécurité des piétons et des cyclistes pour lesquels nos chemins sont beaucoup trop dangereux : trottoirs, passages protégés et pistes cyclables en sont totalement absents !

## Seconde partie : intervention du maire - échanges avec les adhérents

Avant de laisser la parole aux adhérents pour qu’ils puissent poser leurs questions, Monsieur le Maire a fait un tour d’horizon des problèmes existants dans nos quartiers et a fait part de son engagement à essayer de les régler malgré le peu de ressources de financement dont dispose la commune.

### Brûlage des déchets de jardin

La tendance est à l’interdiction de brûler les déchets de jardin. Nous devrions néanmoins recevoir de la mairie une note précisant les autorisations de brûler en vertu de l’arrêté départemental en vigueur. Jérôme Viaud rappelle l’ouverture d’un service de broyage à domicile, auquel nous pouvons faire appel, pour un coût de 30€ de l’heure.

### Déploiement de la fibre optique

Monsieur Gelot s’étonne de situations incompréhensibles au regard du déploiement de la fibre optique. Elle a été déployée dans sa rue, mais pas jusqu’au bout ; la propriété de son voisin est équipée alors que la sienne ne l’est pas.

Dans sa réponse Monsieur le Maire explique que le déploiement est de la responsabilité d’Orange qui l’a confié à un sous-traitant sur lequel la commune n’a pas de moyen d’action. La pose de la fibre se fait en souterrain lorsque des fourreaux souterrains préexistent et en aérien dans le cas contraire. Pour le déploiement en aérien, il faut vérifier l’aptitude des poteaux existants à supporter la fibre auprès des prestataires des réseaux d’électricité, d’éclairage public ou de téléphone ; la fibre n’est pas déployée lorsque les poteaux ne peuvent pas la supporter.

### Eaux pluviales

Monsieur Barrault signale un problème d’eaux pluviales au niveau de sa propriété. En cas de fortes pluies, le débit des eaux pluviales qui sortent de la buse sous le chemin de Blumenthal érodent un mur en pierres sèches. Par ailleurs, au niveau du carrefour Peyloubet/Blumenthal, les eaux de pluie ne sont pas canalisées en bordure de route et se déversent dans son terrain en léger contrebas. Jérôme Viaud promet de venir voir cela sur place.

### Mas d’Angèle

Monsieur Emile soulève le problème du Mas d’Angèle en informant que pour la saison qui commence toutes les dates sont réservées et qu’il craint autant de nuisances que l’an passé. Les responsables de la ville confirment qu’ils n’ont pas réussi à établir le contact avec Madame Chabal, locataire du Mas d’Angèle auprès du propriétaire Monsieur Foltete et organisatrice des activités évènementielles à l’origine des nuisances.

Il y a bien deux moyens pour faire cesser ces activités :

* Le statut d’ERP (Établissement Recevant du Public) du Mas d’Angèle qui le contraint à recevoir la commission de sécurité diligentée par le maire. Si la commission ne donne pas son feu vert, l’établissement n’est pas autorisé à recevoir du public (selon la catégorie à laquelle il appartient). Pour un établissement similaire à Peymeinade, tenu par la même Madame Chabal, le maire de Peymeinade, après passage de la commission de sécurité, a pu prendre un arrêté de fermeture de l’établissement. Pour le cas qui nous occupe, Madame Chabal refuse de recevoir la commission de sécurité, ce qui semble être son droit s’agissant d’une propriété privée. Cette situation apparait comme ubuesque à tous les présents à l’AG !
* Le classement en zone A et Np des parcelles constituant le Mas d’Angèle. Le classement Np y interdit toute activité économique autre qu’agricole. Sans que ce soit compréhensible, la commune semble impuissante à faire appliquer les règles édictées dans son propre plan d’urbanisme.

Monsieur le Maire et ses collaborateurs ont affirmé vouloir constituer un dossier solide avant de le déposer chez Madame le Procureur. A ce titre, ils souhaitent avoir accès au bail qui lie Monsieur Foltete et Madame Chabal qu’ils ne parviennent toujours pas à se procurer. Il se peut que le bail n’autorise pas l’exercice d’une activité commerciale.

A la demande des participants, Monsieur le Maire confirme que des PV seront systématiquement dressés dès que des infractions signalées par les habitants du quartier seront vérifiées par les agents de la Police Municipale. Cela ne correspond pas au vécu des membres de l’association qui ont déjà eu besoin de faire appel à la Police Municipale et qui se sont vus éconduire ou dont la parole est mise en doute. A la connaissance des membres de l’association, aucun procès-verbal n’a jamais été établi.

Monsieur le Maire nous dit qu’il ne peut pas nous assurer qu’il n’y aura plus de nuisances sonores, laissant entendre que le règlement du problème du Mas d’Angèle risque d’être long. Cette position n’est bien sûr pas acceptable pour les adhérents de l’ASJSM !

### Circulation et sécurité routière

Le problème du carrefour entre l’avenue de Saint-Exupéry et celle du Commandant Autran est soulevé. Monsieur Pellegrino indique les difficultés rencontrées pour aménager ce carrefour très dangereux : pas de place pour aménager un rond-point et un feu tricolore créerait des embouteillages sur Saint-Exupéry. Le problème reste donc entier pour les habitants de Saint-Jean et de Saint-Mathieu dès qu’ils montent au centre de Grasse ou en reviennent !

Les participants demandent également la pose de radars pédagogiques sur les zones à 30km/h (sachant qu’il est indispensable que tous les chemins passent du quartier passent à 30km/h), ainsi que l’aménagement du carrefour de Malbosc.

Monsieur Pellegrino évoque un budget de 5 millions d’euros sur les deux ans et demi à venir pour l’amélioration et la sécurisation de la voirie de la commune, sans autre précision et sans réponse aux demandes précises des participants, et la réalisation en cours d’un plan de circulation est-ouest et nord-sud.

La seule nouvelle concrète est que le premier coup de pelle pour la réalisation de la sortie de la pénétrante vers la Paoute serait donné avant la fin de cette année.

### Palmiers infestés

Madame Fournier signale le problème de palmiers infestés par le charençon rouge que les propriétaires ne font pas abattre.

Monsieur Pellegrino lui répond que le maire n’a pas le pouvoir d’agir. Pour obtenir une action, il faut passer par une plainte auprès du procureur.

L’ordre du jour étant épuisé, Patrick Delasalle remercie les participants et clôt la réunion à 19h45.

Le secrétaire, Le président,

Alain Le Roux Patrick Delasalle